

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

A DONNE POUVOIR : M. Arandia à Mme Bisauta.

ABSENTS : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

Mme Lauqué présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : SYSTEMES D'INFORMATION - Installation de micro-ordinateurs et acquisition de logiciels et d'équipements réseau – Signature des marchés.

La Ville de Bayonne et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) gèrent un parc informatique important qu'il est nécessaire de renouveler régulièrement.

Afin de maintenir un bon niveau de technicité et d'uniformiser les équipements et conformément à la délibération en date du 16 décembre 2009, un appel d'offres a été lancé en janvier 2010 avec pour objectif le renouvellement de micro-ordinateurs, de logiciels bureautiques, d'utilitaires et d'équipements de connectique réseau.

Cette consultation, décomposée en 5 lots, n'a pas pu être attribuée dans sa totalité, seul le lot correspondant à l'acquisition de micro-ordinateurs ayant pu l'être lors de la commission d'appel d'offres du 11 mars 2010. En effet, aucune offre n'a été réceptionnée pour le lot traitant de l'acquisition de micro-ordinateurs pour les établissements scolaires, et les trois lots correspondant respectivement à l'installation des micro-ordinateurs, l'acquisition de logiciels et l'acquisition d'équipements réseau ont été déclarés infructueux ou sans suite.

Ainsi, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, il a été décidé de relancer la consultation en appel d'offres ouvert après révision du dossier de consultation uniquement pour les trois derniers lots indiqués ci-dessus, une procédure devant être lancée ultérieurement pour satisfaire les besoins des écoles.

Cette consultation vise à conclure trois marchés à bons de commandes, sans minimum, ni maximum, d'une durée initiale de 10 mois à compter de leur notification, reconductibles deux fois par période d'une année.

Comme indiqué dans la convention conclue le 28 décembre 2009, les achats seront réalisés en groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne pour les lots « installation de micro-ordinateurs » et « acquisition de logiciels ».

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 mai 2010 pour procéder au jugement des offres et a désigné les attributaires suivants :

Lots	Désignations	Attributaires désignés	Montants des détails estimatifs annuels en euros HT
01	Installation de micro-ordinateurs	ACP 64	9 630,00
02	Acquisition de logiciels autres que les applicatifs de gestion dédiée	COMPUTACENTER	5 838 ,42
03	Acquisition de composants réseau	COMPUTACENTER	21 768,12

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.